



SYNDICAT FORCE OUVRIERE

Centre Départemental Enfants et Familles

(F.O. C.D.E.F. 93)

Villepinte, le 23 Novembre 2016

LA VERITE SI JE MENS - ACTE 2 !

La Direction du CDEF aurait elle été piquée pour répondre avec tant d'empressement au tract de FO du 20 novembre ?

Le 21 novembre 2016, la Directrice des Affaires Générales (DAG), très pointue en communication et réglementation, nous explique à tous les textes qui régissent les instances

SEUL PROBLEME, FAUDRAIT IL QU'ELLE LES MAITRISE !

- **FO** doit elle rappeler à la DAG que la réglementation du CTE et du Conseil d'Administration relève du **Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et NON du Code du travail !**
- **FO** doit elle rappeler que le **QUORUM** s'applique à l'ouverture de la séance du CTE mais également qu'un avis au CTE est "réputée avoir été donné ou une proposition formulée" en cas de vote en comptant les suffrages exprimés (cf. article R315-58 du CASF).

Y A T'IL UN ELEMENT INCOMPREHENSIBLE POUR LA DAG DANS LA FORMULE "NE PAS PRENDRE PART AU VOTE" ?

- Le Président du Conseil d'Administration serait il devenu notre nouveau Président du CTE pour décider qu'un vote défavorable ne nécessite pas un nouveau CTE, que ce dossier soit présenté ou non au CA ?

LA DAG NE MAITRISE T'ELLE PAS QUE CES 2 INSTANCES SONT REGIES PAR DES ARTICLES DIFFERENTS DANS LE CASF ?

- Concernant le CHSCT du 16 novembre, sur quelle base la Direction s'appuie t'elle pour prétendre qu'un seul représentant était indisponible et non les 3 ? **Il serait nécessaire de vérifier avant de propager de fausses informations !**

**LA DIRECTION AURAIT ELLE PERDUE SES CODES MEDIANE PLANNING ?
OU EST ELLE DE MAUVAISE FOI POUR MOTIVER SON ARGUMENTATION ?**

- **FO** doit elle rappeler que lors du CHSCT du 23 septembre, la Direction Générale a imposé la date du futur CHSCT au 16 novembre, sans négociation possible, malgré la proposition formulée par les 2 Organisations Syndicales le 9 novembre ?

LE DRH AURAIT IL DES PROBLEMES D'ORGANISATION ET D'ANTICIPATION POUR QUE LE BILAN SOCIAL 2015 NE SOIT TOUJOURS PAS FINALISE DEBUT NOVEMBRE ET CONDITIONNE LE REcul DE LA DATE DES INSTANCES ?

- Bien que **FO** ait informé la Direction Générale par mail, le 16 novembre, de l'absence de ses représentants au CHSCT comme au CTE, celle-ci a décidé de ne pas les excuser.

**FO RESTERA TOUJOURS LIBRE DE SES POSITIONS ET DECISIONS
ET INDEPENDANTE VIS A VIS DU PATRONAT,
QUE CELA N'EN DEPLAISE !!!**

Syndicat FORCE OUVRIERE du C.D.E.F.
Avenue du président Coty 93420 Villepinte

Téléphone : 01.41.51.10.10 poste 353- Portable : 06.09.64.18.62 – Mail : forceouvrierecdef@gmail.com